

Ecole de l'Eglantine: Pour une consultation effective des utilisateurs des lieux

Depuis plusieurs mois, la rumeur bruisse qu'un agrandissement de l'Ecole de l'Eglantine, située au croisement des chemins du Trabandan et Messidor, doit prochainement se concrétiser. La Commission d'Etablissement de Mon-Repos (dont Eglantine fait partie), de même que les enseignants de l'école, n'ont pas encore été consultés à ce sujet.

Le projet d'agrandissement prévoit, d'après ce que l'interpellatrice sait, la construction de plusieurs nouvelles classes. Or, la salle de gymnastique d'Eglantine est déjà utilisée au maximum de ses capacités, puisque ce sont également les écoles de Chissiez et de Florimont qui s'y rendent. Les enfants de ces écoles ne disposent déjà pas des 3 heures hebdomadaires qu'ils devraient avoir en vertu de la Loi vaudoise sur l'éducation physique et le sport. Les cours de récréation sont bondées et il sera difficile d'y accueillir encore plus d'élèves. Enfin, les APEMS liés à ces trois bâtiments scolaires sont également déjà au maximum de leur capacité.

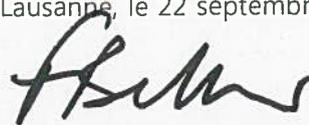
D'après l'article 30 lit. h du Règlement communal sur le Conseil d'établissements lausannois, les commissions d'établissement sont associées à la consultation adressée au Conseil par les autorités communales pour les projets de construction, de rénovation ou de réparation importante de bâtiments ou de locaux scolaires les concernant. Elles peuvent faire des propositions en matière de mise à disposition de locaux scolaires.

Sur la base de ce qui précède, je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

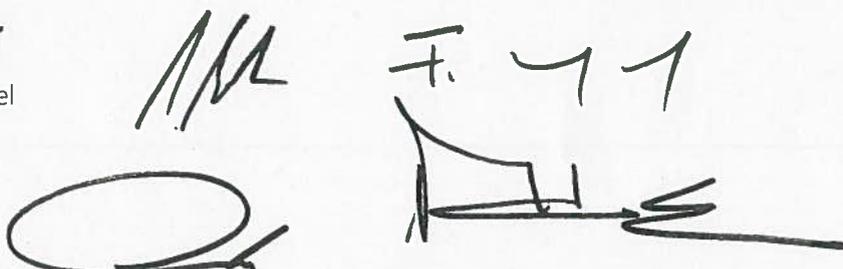
1. Pour quand l'agrandissement de l'Ecole de l'Eglantine est-il prévu ?
2. La Commission d'Etablissement de Mon-Repos va-t-elle être consultée et si oui, quand ?
3. Les enseignants des écoles concernées (Eglantine, Chissiez et Florimont), principaux utilisateurs avec les élèves de l'Ecole, vont-ils être consultés et si oui, quand ?
4. Une démarche participative avec les parents est-elle prévue ?
5. Pour que les élèves disposent des heures légales de gymnastique, quelle solution est prévue ?
6. Quelle solution est préconisée pour les cours de récréation déjà utilisées au maximum de leur capacité ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.

Lausanne, le 22 septembre 2015



Florence Bettschart-Narbel
Groupe PLR



Du 24 SEP. 2015

La Municipalité prend acte

Reçu à
EJCS

arrivé
= 17h 43.
4.5.